

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 26/07/2023 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Date de convocation : 20/07/2023

Date d'affichage : 20/07/2023

Présents :

Mmes : Chantal BECHTOLD, Marie KREUTZBERGER,

MM : André FRITZ, Éric WEIGEL, Antoine ERHARD, Cédric ZERMANN, Vincent HEINTZ, Luc KREUTZBERGER

Absents excusés :

Mmes : Marianne DECK, Sandrine HUFSCHMIDT,

MM : Daniel CIVIDINO, Jean-Michel ENGELHARD, Alain HERBEIN Damien MITTENBUHLER, Nicolas VOLTZ,

Assiste également à la séance : Mme Fiona PETRAZOLLER-KREMSER.

Pouvoirs : 0

DELIBERATIONS

N° 2023-52

Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Fiona PETRAZOLLER-KREMSER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-désigne Mme Fiona PETRAZOLLER-KREMSER comme secrétaire de séance.

Présents : 8 - Pouvoirs : 0 - Votants : 8

Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-53

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-approuve le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Présents : 8 - Pouvoirs : 0 - Votants : 8
Adopté à l'UNANIMITE

N°2023-54

Projet de lotissement : Achat de la Parcelle 158 ; Section 06 à Mme ZIMMERMANN Anne.

Le Conseil Municipal :

- Charge le Maire d'acquérir les terrains situés en zone 1AU entre la Rue de la Haute-Vienne et la Rue des Peupliers en vue de l'aménagement d'un futur lotissement,
- Décide de les intégrer dans la réserve foncière communale et de les affecter par la suite au lotissement projeté,
- Fixe le prix à 10 500€ net l'are,
- Autorise le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces s'afférant à ce dossier,
- S'engage à reprendre ces crédits au Budget Primitif 2023 à l'article 2118-1400 : Acquisitions de terrains.

Présents : 8 - Pouvoirs : 0 - Votants : 8
Adopté à l'UNANIMITE

N°2023-55

Projet de lotissement : Achat d'une partie de la Parcelle 164 ; Section 06 à M. HEINTZ Yves (Nu-proprétaire) et Mme HEINTZ Jacqueline (Usufruitier).

Le Conseil Municipal :

- Charge le Maire d'acquérir les terrains situés en zone 1AU entre la Rue de la Haute-Vienne et la Rue des Peupliers en vue de l'aménagement d'un futur lotissement,
- Décide de les intégrer dans la réserve foncière communale et de les affecter par la suite au lotissement projeté,
- Fixe le prix à 1600€ net l'are,
- Autorise le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces s'afférant à ce dossier,
- S'engage à reprendre ces crédits au Budget Primitif 2023 à l'article 2118-1400 : Acquisitions de terrains.

Présents : 8 - Pouvoirs : 0 - Votants : 8
Adopté à l'UNANIMITE

N°2023-56

Motion de l'Association des communes forestières d'Alsace contre le projet de forêt primaire de l'Association Francis Hallé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-7, L2121-8 et L2121-29,

Considérant le projet de création d'une grande forêt primaire dans la Région Grand Est proposé par l'Association Francis Hallé,

Considérant la motion par l'Association des communes forestières d'Alsace en date du 4 mai 2023, exprimant son opposition à ce projet,

Considérant la capacité d'adaptation de nos forêts aux changements climatiques,

Considérant l'impact d'un tel projet sur la gestion durable des forêts, sur l'économie locale, la filière forêt bois et les conséquences sociales et sociétales pour les populations locales privées d'un droit d'accès à « leur » forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la motion de l'Association des communes forestières d'Alsace en opposition au projet de création d'une grande forêt primaire par l'Association Francis Hallé.
- Demande à l'Association Francis Hallé de renoncer à ce projet et invite tous les acteurs concernés à engager une large concertation pour garantir une gestion durable des forêts en préservant la biodiversité et en tenant compte de la multifonctionnalité des forêts en accord avec les enjeux socio-économiques du territoire.

Présents : 8 - Pouvoirs : 0 - Votants : 8
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-57

Diverses informations.

Le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a décidé en concertation avec les Adjointes de nommer le future lotissement « Lotissement des Peupliers »
- qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :
 - * M KUNTZ Markus et Mme MEYERER Svenja, 17 Rue Allmend, Parcelle 121/1 Section 2, pour une superficie totale du bien de 6a98ca².
 - * Mme HEILMANN Josée Anne, 14 Route de Neewiller, Parcelles 59 Section 20 et parcelle 99 section 40, pour une superficie totale de 26a30ca.
- qu'il a signé un devis d'un montant de 1 004.98€ à la Sté WESCO, pour l'achat d'un meuble à l'école maternelle.

La séance est levée à 20h20.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 26/07/2023

**Le Maire,
André FRITZ**



**La secrétaire de séance,
Fiona PETRAZOLLER-KREMSER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fiona Petrazoller-Kremsler', written over a horizontal line.